



CGT FINANCES PUBLIQUES De la GIRONDE

cgt.drifip33@dgfip.finances.gouv.fr

12° étage, Tour A Cité administrative
Boite 85 - 33 090 Bordeaux cedex
☎ 06 48 76 37 69

Compte rendu du mouvement des catégories B

L'administration nous a conviés le 21 mai à la réunion d'information relative au mouvement de catégorie B. C'est la version 2.0 des CAPL, le dialogue social nouvelle formule : du vent, de l'enfumage !

En effet, cette réunion d'information en audio permet à la Direction égrainer des chiffres pendant 10 minutes et les organisations syndicales n'ont aucune information leur permettant de s'assurer que le droit des agents et les règles ont été respectées.

Pourtant le risque d'erreur pouvant porter préjudice aux agents est grand puisque les mutations sont devenues un imbroglio de super priorités dans les priorités ...

Cette mascarade est une vraie volonté de la Direction Générale, dans laquelle s'inscrit complètement notre Direction, de pousser les organisations syndicales à faire des réunions bilatérales, dans les alcôves de la Direction, loin des oreilles qui traînent et en dehors de toutes règles...

La CGT Finances Publiques 33 s'y oppose farouchement et n'a de cesse de dénoncer la suppression des CAP qui étaient un gage de transparence pour les agents sur les actes de gestion et la défense de leur dossier.

Aujourd'hui, les résultats du mouvement local de mutation B sont publiés.

Après la publication du mouvement national le département de la Gironde se retrouve avec 33 emplois B non pourvus.

Le nombre de postes vacants en Gironde est plus important que l'année dernière.

Cette situation incompréhensible va encore accentuer le manque de personnel dans les services, mettant toujours plus de pression sur les agents.

◆ Les chiffres du mouvement :

Après la publication du mouvement national le département de la Gironde se retrouve avec un déficit de 33 emplois B (avec prise en compte des temps partiels cela représente l'équivalent de 58 emplois non pourvus)

- 22 demandes au titre du mouvement externe
- 167 demandes au titre du mouvement interne

Nombre de demandes prioritaires suite à réorganisation :
-102 (contre 20 l'année précédente)

Comme pour les agents C le nombre de demandes prioritaires suite aux réorganisations explose avec la mise en œuvre du NRP et de la démétropolisation, ce qui laisse peu de possibilité de satisfaction aux demandes non prioritaires.

Les réformes successives à la DGFIP (NRP, démétropolisation, loi de transformation de la fonction publique...), au-delà des suppressions d'emplois budgétaires limitent un peu plus chaque année les possibilités d'affectation et pénalisent les agents.

C'est pourquoi la CGT Finance publiques 33 demande le rétablissement de véritables instances paritaires telles qu'elles existaient jusqu'à présent.

En supprimant les CAP les agents et leurs élus sont condamnés à prendre pour argent comptant les éléments communiqués par notre Direction locale :

les droits des agents sont réduit à néant et les élus sont bâillonnés....

